

UN ECOLABEL CALEDONIEN

Pour impulser une dynamique en matière de Développement Durable dans les établissements scolaires, il semble important de structurer et de valoriser les efforts faits par l'ensemble des personnels et des élèves au sein des établissements. La création d'un éco-label Calédonien « Etablissement en Démarche de Développement Durable (E3D) » est un moyen pertinent de valorisation et de motivation pour inciter les actions. Cet éco-label est basé sur les labels déjà existants en Métropole, mais il est également adapté aux spécificités calédoniennes.

Ainsi, l'objectif de ce label Calédonien est de créer un engagement collectif des membres de la communauté éducative et des élèves d'un établissement scolaire et de pérenniser les actions entreprises. Les différents critères proposés dans cette labellisation peuvent également servir de guide pour la mise en place des actions EDD.

N.B. : l'ensemble des critères n'est nullement exhaustif et **peut évoluer dans le cadre du comité académique EDD.**

Ce système de labellisation permet d'encourager une implication progressive et graduelle des établissements, aussi **deux étapes de labellisations** sont proposées:

- **le label E3D** « Etablissement en démarche de Développement Durable »

La première étape pour entrer en démarche de développement durable consiste à inscrire la démarche EDD de l'établissement dans le **projet d'établissement** et à mettre en place un **comité EDD dans l'établissement.**

Les actions à mener pour l'obtention de ce label E3D sont indispensables à l'institution d'une dynamique EDD, d'ailleurs elles sont très souvent déjà menées dans les établissements. Il n'est donc pas difficile d'obtenir ce label E3D, pour peu que l'établissement se lance dans cette démarche.

La délivrance du label E3D est conditionnée par l'obtention de TOUS les critères indiqués dans le tableau ci-dessous.

- **le label « éco-établissement »**

Ce label concerne les établissements plus en avance dans la démarche EDD. Les actions à valider portent sur 3 axes :

Actions de gestion et de communication mises en place dans l'établissement
Pédagogie
Ecocitoyenneté

Pour permettre une avancée progressive dans la dynamique EDD des établissements, ce label « Eco-établissement » se décline en 3 niveaux :

Label Eco-établissement – Niveau 1	Tout établissement déjà en démarche de développement durable ou qui en prend l'initiative, L'établissement valide 3 compétences dans chacun des 3 axes.
Label Eco-établissement – Niveau 2	Tout établissement déjà en démarche de développement durable ou qui en prend l'initiative, L'établissement valide 5 compétences des 3 axes.
Label Eco-établissement – Niveau 3	Tout établissement déjà en démarche de développement durable ou qui en prend l'initiative, L'établissement valide 7 compétences des 3 axes.

La labellisation doit être demandée par l'établissement auprès de la mission « Education au Développement Durable » du Vice Rectorat (edd@ac-noumea.nc). Une visite de l'établissement sera alors programmée et la labellisation sera décernée par le comité académique EDD.

Le projet prévoit la possibilité d'octroyer une bourse pour accompagner la labellisation d'un établissement. Ainsi, l'établissement pourrait recevoir la somme de 100 000 FCFP si il valide les compétences du label E3D ; et une somme de 50 000 FCFP serait allouée pour chaque niveau du label « éco-établissement » acquis. Ces sommes ne sont délivrées qu'une fois au moment de la labellisation et ne sont pas reconduites les années suivantes.

L'obtention de ces éco-labels est destinée à encourager les établissements à s'investir dans une démarche EDD, à les récompenser et à permettre leur mise en relation dans un réseau calédonien d'éco-établissements. Ce réseau permettra la mise en commun des idées et des pratiques, favorisant l'émergence d'une politique éducative commune au Développement Durable Calédonien.

Annexe 4 : un écolabel calédonien



Axe 1 : Gestion éco-responsable et communication /Pilotage

ACTION MISE EN PLACE	
1-La démarche EDD est inscrite dans le projet d'établissement	
2-L'établissement possède 1 personne référente EDD	
3-L'établissement possède 1 comité EDD (groupe de travail) dans l'établissement (2 à 3 réunions annuelles).	
4-Mise à l'ordre du jour du CA, au moins une fois dans l'année, de la politique de l'établissement dans le domaine du DD.	
5-Il est prévu dans l'année un temps d'information de la politique E3D des personnels de l'établissement	
6-Communication dans l'établissement autour des actions EDD menées (site internet, affichage, blog, journal, ENT...)	
7-Communication du secrétariat par courriels (sauf établissements isolés) (police Garamond conseillée, et Ecosia comme moteur de recherche)	

Axe 2 : Pédagogie (élèves et personnels) / Etat des lieux

8-Eco-diagnostic à faire, (en partie) par les élèves (voir fiche informative)	
9-Implication de l'ensemble des élèves dans le nettoyage de l'établissement.(photos,date,quantité)	
10-Sensibilisation sur l'EDD présente au quotidien, les bons gestes anti gaspillage (eau/elec/alimentaire), règles à suivre, entretien ne pas laisser allumé les lumières, les ventilo, les clim,...en sortant de la classe, Etiquetage dans les salles rappelant les éco gestes.	
11-Éco-délégués (de la classe ? de l'établissement ? (membres du comité EDD)	
12-Créer un panneau visible dédié, affichant les objectifs et les résultats des actions en cours.	

Axe 3 : Ecocitoyenneté

13-Aider les élèves en difficulté : tutorat, actions de soutien, études dirigées, salle de travail entre élèves	
14-Actions en faveur de la santé (problèmes de poids, substances addictives, problèmes de jeunes, don du sang)	
15-Actions en faveur de la lutte contre toute forme de discrimination. (Rencontres avec des associations de femmes, formation CIO (Orientation= les métiers au féminin) expositions sur ce thème. Travaux artistiques culturels-stage d'établissement sur la mission égalité/DAAC.	
16-Actions et implications en partenariat avec des associations; développement intergénérationnel, action contre la faim, contre le cancer... (téléthon /...) Récupération pour dons, vêtements, médicaments, nourriture, Implication en faveur de la biodiversité	

Annexe 4 : un écolabel calédonien

LABEL ECO-ETABLISSEMENT

Axe 1 : Gestion éco-responsable et communication

Il est prévu un temps de coordination entre professeurs de chaque niveau pour rendre les apprentissages EDD cohérents.	
L'établissement suit un Stage établissement EDD au PAF (ou remise à niveau tous les 5 ans)	
L'établissement possède un atelier scientifique EDD,	
L'établissement possède une classe à projet EDD,	
Mentions « Etablissement éco-responsable » (+ logo) sur les Tee-shirts	
Le tri des déchets est mis en place dans l'établissement	
Recyclage des cartouches d'encre	
Gestion des déchets de biomasse (compostage, lien avec éleveurs,...)	
Récupération de l'eau de pluie (pour l'arrosage + WC internat, ou autres...)	
Traitement des déchets dangereux	
Gestion éco-responsable du papier par l'administration et les enseignants	
Utilisation de produits d'entretien écologiques	
Fournitures papeterie "eco responsables" pour l'établissement	
Eviter le suremballage lors des achats	
Utilisation d'énergies renouvelables : Chauffe eau solaires, panneaux solaires, éoliennes,...	
Adhérer à la charte éco-chantier (CCI) lors de travaux	
Evaluation/recyclage des déchets en LP concernant les filières BTP	
Utilisation d'appareils économes (ampoules*, néons, appareils de cantine, multiprises à interrupteur, salle informatique logiciel d'extinction des ordinateurs ou minuteur, des climatiseurs...)	
Actions favorisant la mobilité des acteurs à moindre coût carbone (co-voiturage, déplacement à bicyclette, ...)	
Kit de fournitures scolaires économiques et écologiques (dans la mesure du possible, voir les APE)	
robinets pour économiser l'eau (poussoir ou à coude)	
L'établissement possède les équipements nécessaires aux élèves handicapés	
L'établissement possède un parking à vélo	
L'établissement adopte une politique « sans tags » (citoyenneté)	
L'établissement développe et entretient les espaces verts	
Proposer des produits issus de cultures locales dont la production est respectueuse de l'environnement à la cantine	

Axe 2 : Pédagogie (élèves et personnels)

Présence d'un panneau d'affichage « actions EDD » en salle des professeurs	
Présence d'un panneau avec tous les objectifs élèves (exemple : ramasser les déchets, venir à pied ou à vélo, fermer les robinets, éteindre les lumières, protéger les oiseaux et les insectes, m'assurer du bien-être de mes camarades....)	
Présence en temps hors classe de « brigades élèves » pour différents domaines (recyclage, propreté et tags, solidarité entre élèves, gestion de l'énergie,...)	
Tri des déchets dans les classes	
Dispositifs de recyclage en démonstration : toilettes sèches, compostage, fermenteurs (si sécurisé) ...	
Expérimenter l'usage des énergies renouvelables (ex. en technologie)	
Informers les élèves sur les filières locales (déchets, agriculture, énergie, eau, ...)	
Journée éco-citoyenne (sans déchets, sans papier, sans électricité ou autre plantation d'arbres), avec intervenants, ou participation à la semaine du DD (si mis en place dans l'académie), ou organisation d'une semaine éco-citoyenne	
Présence d'affiches sur la gestion de l'eau (le trajet de l'eau jusqu'aux robinets + traitement ensuite)	
Bilan de la consommation de l'eau de l'établissement + communication sur le sujet	
Dessins sur les bouches d'égout pour indiquer qu'on pollue la mer en y déversant des déchets et produits chimiques	
Réaliser le portrait (ou la signature) de tous les élèves de l'établissement sur un mur (solidarité)	
Suivi de la biodiversité de l'établissement (herbier, inventaire, autre ...)	
Présence d'un jardin, ou d'un potager mené par des élèves	
Proposer des produits issus d'une agriculture locale à la cantine et en informer les élèves	
Actions visant à augmenter la biodiversité au sein de l'établissement en fonction du milieu avoisinant (plantes endémiques ornementales, forêt sèche, jardin de papillons, ...)	
Actions EDD lors du cross ou de la semaine APPN	
Présence de sac poubelle lors de sorties (ex : sport ou sortie nature)	
Collaboration sur l'EDD à l'international avec Vanuatu, Australie, NZ, Wallis et Futuna, CPS... ou jumelage	

Axe 3 : Ecocitoyenneté :

Présence d'une page « actions éco-citoyennes » dans le carnet de correspondance, à remplir lors d'une «bonne action », avec une éventuelle récompense en fin d'année	
Avoir des élèves médiateurs pour aider à résoudre les conflits Collecte des piles (Trecodec),	
Recyclage des canettes aluminium (EMC),	
Récupération des bouchons plastiques (Bouchons du Cœur)	
Recyclage du papier (feuilles, briquettes ou cédé à un organisme de recyclage)	
Récupération de cartouches d'encre « opération écobox » du gouvernement	
Participer à une action de plantation de végétation, exemple semaine du développement	
Participer aux actions de ramassage des déchets des quartiers (ex : ASSNC)	
Récupération de vêtements (ou jouets ou lunettes ou nourriture) pour une œuvre,	
Fabrication et dons d'objets (jouets, meubles,...) à partir d'objets recyclés	
Don de sang dans lycées (ou dans les collèges pour le personnel)	
Participations à des manifestations de solidarité (ex : course d'Action contre la faim),	
Mise en place d'un SEL (=Système d'Echange Local) de services, de matériel, de denrées alimentaires, avec un système de points Eco-citoyens peut être organisé à l'échelle d'un bassin	
Activités EDD en internat	
Personnel encadrant (surveillants, personnels de cantine, surveillants d'internat) impliqués dans les actions EDD	
Aide aux personnes âgées, aux handicapées, aux malades et aux personnes en difficulté	
Participation à des actions solidaires : journée de la femme, des enfants, pièce de 100 f,..	
Aide aux associations	